



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 14 DECEMBRE 2020

Le président Philippe Moccand salue la Municipalité, les membres du Conseil communal, la secrétaire et la boursière. Il cède la parole à la secrétaire pour l'appel. Vingt-six conseillers sont présents, quatre se sont excusés. Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte.

Le président informe qu'il a reçu une interpellation et une motion. Il y aura donc une modification de l'ordre du jour comme suit :

### Ordre du jour

1. Vote du huis clos pour cette séance en raison des mesures sanitaires actuelles
2. Adoption du PV de la séance du 26 octobre 2020
3. Budget 2021
4. Présentation du projet de futur bâtiment scolaire et infrastructures communales
5. Interpellation
6. Motion
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

Le nouvel ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### **1. Vote du huis clos pour cette séance en raison des mesures sanitaires actuelles**

Suite à un arrêté du Conseil d'Etat du 2 décembre, le public n'est plus autorisé à assister aux séances des conseils communaux et généraux. De ce fait, nous n'avons pas besoin de voter le huis clos.

### **2. Adoption du PV de la séance du 26 octobre 2020**

Chaque conseiller communal ayant reçu le procès-verbal et celui-ci ne faisant l'objet d'aucune remarque, on passe au vote.

Le procès-verbal est accepté avec deux abstentions.

### **3. Budget 2021**

Chaque conseiller a reçu le préavis municipal et le rapport de la commission de gestion et des finances. Le président ouvre le débat.

Fabian Zadory demande si la réfection du terrain d'entraînement pour un montant de 10'000CHF est nécessaire étant donné qu'un déficit assez important est prévu. Il relève qu'il y a déjà eu pas mal d'investissements sur la place de sports ces dernières années. Le conseiller a une deuxième question concernant le remplacement du tracteur. Est-ce nécessaire de le faire cette année ou peut-on attendre deux ans avant de le changer ?

Alain Casella répond à la question concernant la place de sports. Cette année, il y a eu pas mal de travaux sur le terrain d'entraînements. Il a passablement souffert. Il a été amélioré en mettant l'excédent de terre issue des travaux. Le montant est au budget car cela reflète les éventuels futurs travaux d'entretien de la commune.

Michel Collet répond à la deuxième question. Le tracteur communal a de fréquentes pannes. Par exemple, le premier jour de déneigement de cette année, une panne électrique est survenue. C'est un tracteur qui ne fait pas énormément d'heures, mais il est utilisé tous les jours. Il est indispensable. Il a été utilisé pendant 8 ans sans compteur. Il coûte cher à la commune. La municipalité a reçu de très bonnes offres. Il faut compter 60 à 70'000CHF y compris la reprise de l'ancien tracteur. Dans cette somme, environ la moitié reviendra sous forme de subventions car cela fait partie du budget des routes. Cela serait donc judicieux de changer ce tracteur.

Didier Planche souhaite éclaircir ce budget 2021. La municipalité a été la plus transparente et plus juste possible. Elle aurait pu mettre des rentrées d'impôts de 100'000CHF supplémentaires et ainsi on aurait eu un budget dans le noir. Il ajoute que depuis 2016, la municipalité a présenté des budgets déficitaires mais que les comptes étaient bénéficiaires. Sauf pour 2019, année pour laquelle tant le budget que les comptes étaient déficitaires. Quand la municipalité fait le budget, elle se met autour de la table et fait une liste de tout ce qui est utile pour la collectivité.

Pascal Henchoz demande si le tracteur qui sera acheté est neuf.

Michel Collet répond qu'il a deux offres pour un tracteur neuf; deux marques différentes. La municipalité a aussi regardé pour une occasion mais cela ne vaut pas la peine.

Didier Planche ajoute que le tracteur actuel a été payé 28'000CHF il y a passé 10 ans. Il était tout équipé, frontal, tous les outils,... Il a eu des petites bricoles électriques jamais de grosses pannes. La municipalité s'est dit que c'était l'occasion de le mettre au budget et de profiter de ce retour de péréquation. Ainsi on repart sur un tracteur neuf avec une garantie.

Samuel Collet a deux questions. La première concerne les rentrées fiscales. Il y a une augmentation des droits de mutation et des impôts sur les plus-values immobilières qui est mise au budget. Il demande si c'est quelque chose que l'on peut anticiper ou le montant mis au budget se calcule sur la base des années précédentes. La deuxième question porte sur le montant important qui est prévu pour des travaux d'entretien au poste 433.114. Il souhaite savoir quels sont les travaux envisagés.

Pour la première question, Didier Planche répond que la municipalité s'est basée sur les comptes 2019. La municipalité a été prudente. Il y a beaucoup de biens qui se vendent dans la commune ces jours.

Concernant les travaux envisagés pour les routes, Christian Gonin répond qu'il y a une réfection provisoire de la grande route pour environ 10'000CHF car, à certains endroits, elle se dégrade rapidement. Un projet de plus grande ampleur de réfection de la route traversant le village est prévu dans les prochaines années. La commune va continuer à entretenir les regards qui sont dans le village pour 5'000CHF. Un aménagement à l'entrée d'Epautheyres pour 10'000CHF est prévu car il y a souvent des inondations. Il reste 5'000 à 10'000CHF de divers et imprévus.

Fabian Zadory relève qu'il y a une plus grande somme pour l'éclairage public. Il demande si des travaux sont prévus.

Michel Collet répond qu'un éclairage public va être installé sur le parking de l'UAPE. Il est probable que ces lampes seront éteintes dès 23h.

Marylin Brand demande pourquoi ces lampes vont être installées car il n'y a personne le soir à l'UAPE.

Michel Collet répond que la municipalité a jugé nécessaire cette installation car durant la mauvaise saison, lorsque les parents amènent ou viennent chercher leur enfant, il fait encore nuit.

Alexandre Gygax relève que ce parking est communal. Il est utilisé le soir par le foot ou par des personnes qui louent la place de sports.

Samuel Collet a une question concernant les revenus de la commune. Il demande si la municipalité a reçu une indication à être prudent ou y a-t-il une projection plus chiffrée suite à cette année Covid, de confinement.

Le syndic répond que les communes ont reçu une information qu'il fallait être prudent. Cela risque d'avoir peu d'impact pour une commune telle que la nôtre car on a peu d'entreprise, les gens ont continué à travailler.

Albert Frei demande pourquoi la commune doit participer à l'agrandissement de la STEP d'Yverdon.

Didier Planche répond que lorsque la municipalité a projeté de refaire le STEP d'Epautheyres, le canton a dit qu'elle était trop petite et que les eaux usées du hameau devaient aller sur Yverdon. Les travaux ont été effectués pour rallier Epautheyres à Yverdon. La commune a touché une participation du canton pour faire la tuyauterie jusqu'à Yverdon. En arrivant sur Yverdon, il y avait une convention à signer. Il y a un montant à l'habitant pour le raccordement puis une participation aux frais d'entretien de la STEP d'Yverdon. Cette dernière a aussi 30 ans, comme celle d'Essertines. La commune d'Yverdon a décidé de la refaire à neuf avec deux bassins, traitement des micropolluants et toutes les nouvelles normes en vigueur. Une fois ces travaux faits, on sera tranquille pour 30 ans. Nous aurions aussi dû faire ces travaux sur Essertines.

Cédric Brand fait un retour de la commission de gestion et des finances. Elle s'est penchée sur le déficit de 200'000CHF. Dans le préavis, la commission a demandé s'il y avait la possibilité de faire des économies. La municipalité s'est-elle déjà penchée là-dessus ?

Le syndic répond que la municipalité n'a pas pris de mesure pour diminuer le budget déficitaire. La boursière suit de près les dépenses. Il y aura un point de situation en cours d'année. Après les trois premiers mois, un retour sur les rentrées fiscales sera fait. La municipalité a pris note de la remarque de la commission et elle fera au mieux.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. On passe au vote.

Le conseil communal :

- accepte le budget 2021 avec deux abstentions

#### **4. Présentation du projet de futur bâtiment scolaire et infrastructures communales**

Le président invite les différents orateurs à entrer. Il s'agit de M. Serge Savoy, membre du Codir, M. Jean-Michel Jacquemet, directeur de l'ASIRE, M. Pierre Fragnière du bureau F-Partenaire qui est l'aide au maître de l'ouvrage, M. Jean-Luc Thibaud du bureau d'architecte Thibaud-Zingg et sa collaboratrice.

Alexandre Gygax annonce que le projet arrive à bout touchant. Il remercie ces différentes personnes d'avoir travaillé sur ce projet. Il laisse la parole à MM. Jacquemet et Savoy qui font une présentation sur la vision et le positionnement de l'ASIRE.

M. Savoy relève que la construction du collège à Essertines correspond à la vision 2020 de l'ASIRE. Cette association regroupe 27 communes. Suite à la votation sur l'horaire continu, il a fallu construire de nouveaux bâtiments afin de répondre à la demande. Celui d'Essertines entrait dans cette logique. L'ASIRE va bâtir en PPE avec la commune d'Essertines. Cela va amener de la vie au centre village. Plusieurs communes ont fait une PPE avec l'ASIRE, Etagnières, Goumoens et Villars-le-Terroir.

M. Jacquemet explique ce qu'est l'ambition 2030. Depuis 2014, l'ASIRE a fait une analyse qui correspond à la vision 2020. C'était de repenser l'école pour l'évolution de la société. En 2014, il y avait 36 sites scolaires. Dans le cadre de l'ambition 2030, il y en aura 17, cela afin de pouvoir offrir toutes les prestations des élèves sur un même site. Une nouvelle UAPE a été construite dans le village. Pour la compléter, une nouvelle école doit venir s'y greffer afin d'offrir aux familles une prestation complète. Ce bâtiment scolaire est planifié depuis 2015. Il a été repoussé de 2 ans à cause du plafond d'endettement de l'ASIRE. Le crédit sera voté au printemps 2021. La mise en service se ferait en 2023.

M. Fragnière explique les étapes du projet.

- une phase préliminaire en début 2019 ; c'est l'analyse des besoins au niveau de la commune et de l'ASIRE

- le choix de la parcelle

- l'étude de faisabilité réalisée par un bureau d'urbanisme. Il s'est penché sur la faisabilité du bâtiment sur la parcelle choisie.

- cela a permis d'affiner les besoins des locaux

- la phase d'étude de projet. Le maître ouvrage avait besoin de trouver des mandataires pour développer le projet. Pour cela, il faut chercher un architecte, des ingénieurs qui doivent tous se soumettre au marché public.

- le crédit d'étude a été voté fin juin 2020

- dès que cela a été possible, on est passé de l'étude de faisabilité à la phase projet
- un appel d'offres à entreprise totale a été élaboré. Il sera publié le 16 décembre.
- le retour des offres est prévu à fin février. Cela permettra de mettre des montants sur la demande de crédit de construction.
- le crédit sera voté par le conseil communal et par l'ASIRE
- le crédit accepté, il y aura signature du contrat avec l'entreprise totale
- les travaux démarreront dès août 2021
- les travaux se termineront pour les locaux communaux en décembre 2022
- l'ASIRE emménagera entre Noël 2022 et la rentrée 2023

M. Thibaut commence avec le point de situation. La parcelle communale fait 3300m<sup>2</sup>. Le bâtiment aura une surface de 1060m<sup>2</sup>. Ce sera un grand volume à deux pans. Il s'implantera en parallèle de la route cantonale Yverdon-Echallens. Au rez, il y aura l'administration communale, et dans les deux étages, il y aura la partie école. La façade ouest sera en bois (lambourdes) pour reprendre la thématique des constructions du village. La façade nord sera en béton sablé. Il y aura deux porches, celui de l'administration au rez et celui de l'école à l'étage. Sur la façade sud, il y aura l'entrée des locaux de voirie et du parking. Sur la façade est, on retrouve le large préau couvert de l'école. La face de la toiture est sera traitée en capteurs photovoltaïques. M. Thibaut explique l'intérieur du bâtiment. Au rez inférieur, sous le porche, il y aura le pilier public. En entrant, il y aura un grand hall qui donne la possibilité d'accéder au bureau du syndic, au bureau de l'administration et à la salle de conférence d'environ 70m<sup>2</sup>. Cette salle de conférence peut bénéficier des services sanitaires communs avec l'administration. Dans les locaux administratifs, on trouve un grand foyer d'attente, le bureau du greffe, celui de la boursière, celui du syndic, une cuisine, la salle de municipalité. A l'arrière de ces salles se trouvent les locaux techniques, de conciergerie, d'archives. A cet étage, on trouve encore les locaux de voirie avec un grand garage de 250m<sup>2</sup>, la zone atelier, un local de bureau et cafétéria. On accède à ces locaux par deux grandes portes sur la façade sud. Il y a deux cellules d'abri ITAP qui sont prévues. Elles seront utilisées comme parking. Au premier étage, l'entrée se fait sous le préau couvert qui donne ensuite sur un grand hall central avec un escalier de distribution. Il y a deux escaliers de secours. Il y a 3 classes standard, une salle spéciale, deux salles de dégagement, la salle des maîtres, le bureau du doyen. Les parties sanitaires sont du côté nord. Un ascenseur est prévu. Chaque classe a un vestiaire. Les patères sont ouvertes. Il y a un banc avec une barre pour mettre les chaussures. La capacité est de 24 places. Les portes sont en bois de frêne avec une partie vitrée. L'équipement type de la salle de classe est deux lavabos, des armoires hautes, des meubles bas et un tableau interactif.

A l'étage supérieur, il y a 6 salles de classe, l'infirmerie, une salle de dégagement. Il y a la possibilité d'insérer une salle supplémentaire dans le hall. Il y a un escalier de secours qui mène à l'étage supérieur. Sous le toit se trouve l'étage technique, électrique et de ventilation pour la partie école. Sur le toit est prévu deux lanterneaux pour amener de la lumière sur l'escalier central.

Concernant l'aménagement extérieur, l'accès à la voirie se fera par la route d'Echallens en se connectant au chemin du voisin. C'est une exigence du voyer. Du côté de la route de Nonfoux, il y aura des places de parc, un large trottoir et une boucle pour la dépose des bus scolaires. A l'intérieur de la boucle, 14 places de parc pour l'école et un parking pour les vélos. Le préau de 1000m<sup>2</sup> couvre les besoins des 10 voire 11 classes. Il y aura une plantation d'arbres et un jeu en tartan, style montagnes. Il y a un accès pour recevoir les véhicules d'entretien du préau ou la caravane dentaire. Il y a des grilles d'aération et un escalier d'accès pour l'abri ITAP. Un escalier relie le préau administratif au préau école. Les voies d'accès sont en bitume et la zone piétonne arborisée le long de la route d'Echallens est en béton désactivé.

Mélanie Gonin-Crepaldi demande s'il y a une salle ACM/ACT qui est prévue.

M. Jacquemet répond que c'est la salle spéciale du rez école avec un local de rangement.

Marylin Brand demande un éclaircissement, ce sera un parking ou un abri ITAP.

Alain Casella répond qu'il y aura deux cellules d'abri ITAP, mais qu'on peut utiliser ces locaux comme parking s'ils ne sont pas utilisés.

Alexandre Gygax ajoute que chaque commune doit proposer une place par habitant. Sur la commune, il y a 450-500 places chez des privés. On a donc un déficit de 600 places. On a la possibilité de partir sur un abri ITAP qui est un abri simplifié. Il y a l'enveloppe et du matériel à disposition. Il est prévu deux cellules de 200 places. Si ces cellules ne sont pas utilisées, il y aura 16 places de parc.

Valentin Jambon relève que même avec cette construction on est en déficit de places.

Alexandre Gygax répond qu'effectivement on est toujours sous dimensionné.

Pascal Henchoz a deux questions. Quelle sera l'utilité du parking pour l'école ou l'administration communale.

Le municipal répond qu'il y a 5 places pour l'administration communale le long de la route de Nonfoux.

Le conseiller demande où sera le local à pellets.

Michel Collet répond qu'il y a plusieurs variantes qui sont examinées. La première variante utiliserait des plaquettes. Il s'est avéré qu'une pompe à chaleur demande un investissement plus élevé au départ, mais sur le long terme c'est moins cher. Le chauffage à plaquettes demande beaucoup d'entretien, un grand local, des transports, des nettoyages, donc des frais d'exploitation assez élevés. La municipalité a été convaincue par la variante pompe à chaleur. Comme c'est un bâtiment neuf, la commune doit proposer au minimum 30% d'énergie renouvelable. Il y aura 2000m de forage, 10 fois 200 mètres.

M. Thibaud ajoute que c'est pour cette raison que le local technique est relativement modeste. Les sondes seront implantées dans la zone du parking supérieur.

Cédric Brand demande quelles autres prestations scolaires le bureau d'architectes a réalisées. Il souhaite aussi savoir si l'option Minergie a été discutée.

M. Thibaud dit que le bureau a terminé l'extension des Trois Sapins à Echallens. Il a géré le collège des Sept Fontaines à Bercher ainsi que celui de Chavornay. Le bâtiment proposé est proche, dans sa construction de celui des Trois Sapins. Concernant la question énergétique, le bâtiment a l'équivalence Minergie mais il n'a pas le label. Ce label est difficile à obtenir dans une école, pour une question d'accès, portes d'entrée, .... On sera plus haut que le standard réglementaire.

La partie de l'administration communale sera ventilée avec un double flux. La grande salle de conférence, les locaux arrière, les archives doivent tous être ventilés. Les deux étages supérieurs seront aérés par les fenêtres.

Malyka Gonin demande quelle sera la répartition des frais.

Alexandre Gygax répond que cela va être recalculé. Un décompte va être fait quand l'entreprise totale sera choisie. Cela correspond plus ou moins aux ratios de l'avant-projet.

Cédric Brand demande qui faisait partie de la commission consultative.

Alexandre Gygax répond qu'il y a un représentant de la commission de gestion et des finances, Yves Collet. Il y a aussi Marc-Henri Ducret et Laurence Najem. Pour la suite, une commission ad hoc sera nommée et travaillera sur le préavis avec la commission de gestion et des finances.

Le conseiller relève qu'il y a plusieurs membres du conseil qui font partie d'établissements scolaires et que cela serait bien d'en intégrer dans la commission.

Le municipal prend note et ajoute que l'on ne peut pas intervenir sur la partie ASIRE.

Mélanie Gonin-Crepaldi demande pourquoi ne pas créer deux salles de dégagement supplémentaires dans le hall supérieur tout de suite car deux salles de dégagement pour 9 classes, c'est peu.

M. Jacquemet répond que, selon les directives scolaires, pour 9 classes, il faut deux salles de dégagement. Le projet en prévoit trois. L'ASIRE a réfléchi et trouve plus sympathique d'avoir une arrivée de lumière à cet étage.

Marylin Brand demande s'il y a un ordre de grandeur du prix du projet.

Alexandre Gygax répond qu'il existe un ordre de grandeur. La municipalité ne va pas donner de prix ce soir car ce sont des évaluations. D'ici février, suite à l'appel d'offre publique, il y aura un prix exact.

Fabian Zadory demande quelle est la taille des salles en m<sup>2</sup>.

M. Thibaud dit qu'elles font 78 m<sup>2</sup>.

Le conseiller demande si dans le cahier des charges de l'appel d'offre aux entreprises totales la question des entreprises locales est posée.

M. Savoy répond que l'appel d'offre aux entreprises totales est connu, ce sont des entreprises qui sont sur le marché. Il n'y aura vraisemblablement pas d'entreprise totale qui va venir de l'étranger. Dans les conditions d'appel d'offre, il est mentionné que le maître d'ouvrage a la possibilité de codécider les entreprises sous-traitantes qui seront adjudgées par l'entreprise totale. M. Savoy relève que les camions avec des plaques étrangères livrent des fournitures. Les entreprises totales ont intérêt à prendre des entreprises locales pour ce genre de marché-là.

Amaury Leibundgut demande si la salle de conférence à l'étage communal est une nécessité ou c'est qu'on a de la place.

Christian Gonin répond que certaines fois, il manque des salles. Il y avait assez de place pour la créer. C'est une salle polyvalente équipée pour les conférences. Elle pourra être utilisée par les sociétés du village, pour une fête de famille, comme salle de rythmique car la grande salle sera bien utilisée par toutes ces classes.

Pascal Henchoz demande si cette salle pourra accueillir les séances du conseil.

Christian Gonin répond qu'en temps normal, cette salle sera utilisée par le conseil.

Renaud Piccard demande si la capacité totale est de 11 classes à 24 élèves.

M. Jacquemet répond que c'est la capacité maximum si l'on construit tout ce qui peut l'être.

Frédéric Bauer relève que cela deviendra le centre du village. Est-ce qu'une réflexion a déjà été entreprise au niveau urbanistique entre le magasin, la Balance, ... ?

Christian Gonin répond que cet aspect a été étudié. Au début du projet, un arrêt de bus était prévu le long de la route d'Echallens. Le voyer n'y était pas favorable surtout à cause des passages piétons. Dans le projet présenté ce soir, il n'y a rien concernant les aménagements routiers. Cela fera partie d'une étude qui se fera pour toute la traversée du village. La municipalité a rendez-vous jeudi avec un bureau afin de chiffrer le coût d'une étude.

Pascal Henchoz demande qui paie quoi quand la mise en place de ce projet débutera.

Christian Gonin répond que les aménagements dédiés à la commune seront payés par la commune et ceux qui seront liés à l'école seront en partie pris par l'ASIRE.

M. Jacquemet explique qu'à Court-Champ une répartition spatio-temporelle a été faite. L'ASIRE a regardé la surface dont avait besoin l'école. Il y a 38 semaines scolaires par année. Un calcul est fait avec ces deux paramètres. L'ASIRE ne va pas payer la création d'un giratoire, mais elle participera à la création d'un trottoir.

Cédric Brand dit qu'il serait bien de coupler les deux études afin d'éviter des frais.

Christian Gonin répond que les aménagements autour du collège vont se faire en même temps que la construction du collège.

Alexandre Gygax ajoute que la mise à l'enquête va démarrer fin-janvier. Le travail du bureau d'architectes se termine avec la mise à l'enquête. Pour la suite, la municipalité va organiser une présentation au voisinage et aux citoyens courant janvier. Le municipal explique que l'abri ITAP fera partie d'une annexe à l'appel d'offre.

Pascal Henchoz demande quand on saura ce que la commune devra investir au final.

Alexandre Gygax répond qu'il y aura un prix affiné que pour le bâtiment et un prix affiné que pour l'abri ITAP.

Pascal Henchoz revient sur la croisée avec la route de Nonfoux car l'aménagement aura un certain coût.

Christian Gonin dit qu'il n'y aura pas de rond-point car il n'y a pas assez de place. L'Etat est en train de mettre à l'étude dans le canton la possibilité de mettre des secteurs à 30 km/h sur les routes cantonales. Cela concerne des petits tronçons dans les localités.

Mélanie Gonin-Crepaldi dit que l'abri ITAP sera à la charge de la commune. S'il est utilisé comme parking, ce ne sera pas le parking des enseignants qui se parqueront sur la zone de dépose. Du coup où sera la zone de dépose ?

Alexandre Gygax répond que la municipalité n'a pas été aussi loin dans l'utilisation de l'abri ITAP. Il peut être utilisé par les enseignants. Si l'abri n'est pas utilisé comme parking, il y a des places au terrain de sports.

Il n'y a plus de question, ni de remarque. Le président remercie les différents orateurs.

## 5. Interpellation

Le président passe la parole à Cédric Brand. Ce dernier distribue une copie de son interpellation. Elle propose d'anticiper d'au minimum une semaine supplémentaire la distribution des sapins de Noël dès 2021. Il lit son interpellation.

Le président informe que cette interpellation doit être soutenue par cinq membres au moins. C'est le cas. Elle peut être développée maintenant ou lors de la prochaine séance.

Le syndic dit qu'à l'unanimité les municipaux sont d'accord d'avancer la distribution des sapins d'une semaine.

Alexandre Gygax relève que dans le calendrier communal 2021 qui est déjà imprimé, la date de distribution des sapins est déjà notée.

Yves Collet demande à la municipalité les raisons pour lesquelles cette date est si tard.

Christian Gonin explique que c'est pour une question de sécurité incendie. Les sapins sèchent et pourraient prendre feu.

Le président propose d'accepter cette interpellation ce soir.

Le conseil communal :

- accepte l'interpellation demandant que la distribution des sapins se fasse au minimum deux samedis avant Noël, avec une abstention

## 6. Motion

Le président dit que l'on va traiter une motion demandant la création d'une commission des routes dans la perspective d'étudier la circulation dans la commune. Mélanie Gonin-Crepaldi distribue et lit sa motion. Celle-ci est signée par 14 conseillers communaux.

Christian Gonin a parlé avec les dirigeants du canton par rapport aux zones 30km/h dans les villages. L'Etat est de plus en plus ouvert à cela. Il va en parler avec le bureau que la municipalité va recevoir jeudi. Mélanie Gonin-Crepaldi ajoute que ce type de commission existe dans d'autres communes. Cela permettrait aux membres de cette commission de s'approcher du canton.

Christian Gonin dit que s'il y a des membres hors conseil, cela devient une commission consultative.

La conseillère explique que c'est une préoccupation partagée par d'autres habitants c'est pourquoi elle propose que cette commission soit ouverte aux habitants.

Philippe Moccand pense que cela doit rester dans le cadre du conseil.

Alain Kling pense qu'il est nécessaire de faire une commission pour étudier la circulation.

Cédric Brand dit qu'il faut penser intelligent au moment de créer cette commission. Il faut mettre les bonnes personnes autour de la table. Si les travaux faits par cette commission sont jugés de qualité, ils pourraient être repris par la municipalité.

Le président demande à Mélanie Gonin-Crepaldi de citer les autres communes qui ont effectué cette démarche.

La conseillère répond qu'elle ne les connaît pas.

Le syndic pense que c'est à la municipalité de se plancher là-dessus, de venir avec un projet et de nommer une commission au sein du conseil. Il ne faudrait pas intégrer des membres d'Agenda 21 ou des villageois. Sebastian Briaies Gonin trouve que c'est dommage de devoir faire une motion pour que la municipalité bouge sachant que cette problématique a été évoquée lors de plusieurs conseils.

Didier Planche explique qu'il y a eu beaucoup de séances en lien avec le complexe scolaire et communal. Tout projet doit s'étudier, se budgétiser ; cela prend du temps.

Cédric Brand demande si c'est la municipalité qui va plancher sur un projet ou va-t-elle nommer une commission qui va travailler sur ce projet.

Le syndic répond que les personnes travailleront une fois que la municipalité aura fait un projet.

Cédric Brand dit que le but était de donner la parole aux gens du village qui étaient motivés et prêts à s'investir.

Sebastian Briaies Gonin demande au président de répéter les deux options.

Le président rappelle la procédure. La première option, la motion est renvoyée à la municipalité qui va effectuer une analyse et présenter un projet. La deuxième option est le renvoi de la motion à une commission pour étudier la prise en considération de la motion. Ensuite ce sera au conseil de statuer puis cela repartira à la municipalité.

Mélanie Gonin-Crepaldi souhaite préciser que la motion demande la création d'une commission des routes, et non que la municipalité réfléchisse et fasse une étude sur la circulation dans le village. La municipalité doit se pencher si oui ou non elle est d'accord de créer une commission des routes.

Alexandre Gygax demande si on est vraiment dans le thème d'une motion. Sur le site du canton de Vaud, il est noté : « La motion est une demande à la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision du Conseil général/communal. La motion ne peut porter que sur une compétence

du Conseil. La motion est contraignante, dans la mesure où elle a pour effet d'obliger la Municipalité à présenter l'étude ou le projet de décision demandé. La Municipalité peut accompagner le projet de décision demandé d'un contre-projet. ». Le municipal pense que cela devrait être une interpellation.

Mélanie Gonin-Crepaldi n'est pas très au clair avec les différences. Elle attend juste de la municipalité une réponse quant à la possibilité de créer une commission.

Le président pense qu'il serait bien que cela soit renvoyé à la municipalité.

Alexandre Gygax dit que si on veut aller dans le sens de la motion, il faut nommer une commission pour sa prise en considération.

Pour cela, il faut qu'il y ait 1/5 des membres qui soutiennent le renvoi de la motion à une commission. Lors du prochain conseil, la commission présentera son rapport et là on prendra la décision d'accepter ou non la motion.

Mélanie Gonin-Crepaldi propose que la motion soit renvoyée directement à la municipalité, qu'elle fasse son analyse et que le conseil se prononce.

Le conseil communal :

- décide de renvoyer la motion à la municipalité.

## **7. Communications de la Municipalité**

**Alexandre Gygax** dit que le projet d'infrastructures communales et scolaires avance à grands pas. La déchèterie sera ouverte le 26 décembre à Essertines seulement. Le municipal souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**Christian Gonin** a pris note des soucis des conseillers. Il souhaite également de bonnes fêtes de fin d'année et espère voir de nombreux conseillers à la distribution des sapins.

**Michel Collet** dit que sur le plan des naturalisations, il y a eu 5 demandes. 3 sont en bonne voie et 2 ont été refusées car une personne avait un casier judiciaire et l'autre n'avait pas déposé les papiers nécessaires. Concernant la mobilité douce, il y a un projet de cyclotourisme. Il y aurait la possibilité de faire un tracé entre Echallens et Yverdon en passant par les chemins bétonnés. L'Etat prend en charge les panneaux rouges indicatifs. La commune doit donner son accord de principe. Le municipal souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

**Alain Casella** revient sur les nombreux chantiers de construction. Au niveau sécurité, ils doivent être clôturés. Il souhaite de bonnes fêtes et une bonne santé.

**Didier Planche** donne deux informations. La première concerne les travaux pour la conduite d'eau à Champ Melon à Epautheyres. Les travaux devaient débuter le 23 novembre. L'entreprise de génie civil a été touchée par le Covid. Le chantier est donc reporté au printemps 2021. Le deuxième chantier, celui de la STEP, est terminé. La commission de gestion et des finances est venue contrôler les travaux et a fait un petit rapport. Lors du préavis, il y avait une demande de crédit de 502'000CHF. Les travaux se sont terminés avec une solde de 490'000CHF. Quelques travaux ont été faits par les employés communaux. Ce coût sera rajouté aux 490'000CHF. Le syndic souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et se réjouit de retrouver tout le monde en pleine forme pour les 6 premiers mois de 2021.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Le président informe que la prochaine séance du conseil aura lieu le 29 mars à Lausanne. Les prochaines votations/élections se dérouleront le 7 mars.

Il demande aux conseillers de faire de la pub pour les prochaines élections.

Mélanie Gonin-Crepaldi aimerait revenir sur l'intervention d'Alain Casella. Elle trouve dangereux la sortie des camions du chantier « Vaucher » par rapport à l'accès à la place de jeux. Elle demande s'il y a la possibilité de mettre des banderoles pour éviter que les petits enfants arrivent sur la route.

Le municipal prend note.

Alain Kling revient sur ce qu'il a dit précédemment. Des modifications ont été apportées par rapport au stationnement sur les lignes jaunes. Par rapport à la motion de ce soir, il relève que le conseil communal souhaite apporter son aide en créant cette commission. C'est une bonne opportunité.

Renaud Piccard souhaite savoir où en est la demande de bordier autorisé.

Christian Gonin dit que le canton demande de faire des comptages de véhicules. Si il y a une augmentation de véhicules, le canton sera d'accord d'entrer en matière.

Le conseiller signale que le nouveau bâtiment de l'UAPE reste allumé toute la nuit. Il demande si le container à ordures peut être rangé la semaine et sorti le mercredi. Il termine en disant que la grille dans le Bois Gelé a été changée.

Alexandre Gyax transmettra la demande concernant le container. Il relève que le bâtiment et son utilisation n'appartiennent pas à la commune. Il transmettra la remarque concernant la lumière à l'EFAJE.

Malyka Gonin demande si le revêtement de la rue de l'Eglise est temporaire.

Christian Gonin répond qu'il y a eu un problème. L'entreprise a mal fait son travail. La commune a payé la réparation des fissures car le travail a été correctement effectué. Le gravillonnage a été mal fait. Il sera refait et payé à ce moment-là.

Frédéric Bauer relève que les trois buts amovibles ne sont pas rentrés. Les filets ne sont pas rangés. Ce serait bien de remonter ces informations au foot.

Alain Casella dit qu'il y a un nouveau président. Il semble qu'il y a un léger mieux. Concernant les filets et les buts, il y a plein d'enfants qui vont sur la place de sports et qui les déplacent, les utilisent et ne les remettent pas en place.

Le conseiller a une deuxième remarque concernant les luminaires. Il trouve l'éclairage de plus en plus faible dans le village. Il trouve cela dangereux pour la sécurité.

Mélanie Gonin-Crepaldi ajoute qu'on lui a fait la même remarque concernant celui le long de la grande route, que les passages piétons sont peu éclairés.

Michel Collet répond que l'éclairage public est très vieillissant. Il y a un projet de passer à l'éclairage en LED. Les calculs sont terminés. Le projet va être soumis au conseil après la décision du complexe communal afin de voir où on en est financièrement. En attendant, on ne va pas faire de frais sauf s'il y a une lampe qui est défectueuse.

Cédric Brand remercie la municipalité pour le changement de la grille à Nonfoux.

Valentin Jambon demande si la distribution des sapins a lieu au refuge des Grandes Moilles.

Christian Gonin répond par l'affirmative.

Il n'y a plus de remarque.

Philippe Moccand donne la parole à la secrétaire qui procède au contre-appel qui correspond à l'appel précédent.

Il souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année, une meilleure année 2021 ainsi qu'une bonne santé.

Le président lève la séance.

Pour le conseil communal :

Le Président :



Philippe Moccand



La Secrétaire :



Lauriane Chuard